

Séance du 5 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq octobre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de: M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et MM. : Jacky Bassereau, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier.

Absents excusés : Mmes et MM José Albesa, Solène Loyer, Anne Molard, Loïc Poupin.

Mme Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

2018-10-d1

Frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué

Lors de la réunion relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, la commune de Loué et les communes associées ont arrêté la participation des communes associées au montant de 916 € par élève pour 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une participation de 916 € par élève pour 2018.

2018-10-d2

Signature d'une convention pour la participation aux frais de cantine et de garderie de l'école publique de Loué

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être signée avec la commune de Loué pour la participation aux frais de fonctionnement des services cantine et garderie. A défaut d'accord, les familles de Chemiré en Charnie paieront un tarif différent pour ces services.

Le coût de fonctionnement du service cantine pour un élève est de 157 €

Le coût de fonctionnement du service garderie pour un élève est de 28 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Loué pour la prise en charge des frais de fonctionnement de la cantine et de la garderie, pour les élèves qui utilisent le service de cantine et de garderie.

2018-10-d3

Contrat d'assurance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le contrat d'assurance de la commune, suite à la suppression de l'ancien logement rue Eugène Chauvelier, la construction de la nouvelle salle communale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat d'assurance Villassur avec Groupama pour un tarif annuel de 2 050 €. (2 271 € lorsque la nouvelle salle sera terminée)

2018-10-d4

Règlement d'heures complémentaires pour l'adjointe administrative

Dans le cadre de la construction de la nouvelle salle communale, et notamment pour répondre à l'exigence des marchés publics, la secrétaire de Mairie a effectué de nombreuses heures complémentaires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'adjointe administrative un total de 35 heures complémentaires. Ce complément exceptionnel sera versé avec le salaire du mois d'octobre.

2018-10-d6

Subvention à l'association pour le Comice 2019 Joué -Chemiré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer à l'Association organisatrice du comice 2019 Joué-Chemiré, dénommée « Comice de la Charnie » une subvention de 1500 €.

2018-10-d7

Décision modificative n°2 Budget général

Le conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2018

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes		
615228	Entretien autres bâtiments	- 60	73223	FPIC	+ 1 440
6574	Subvention association	+ 1 500			

2018-10-d8

Transfert de bâtiment de la commune de Saint Denis d'Orques à LBN

Par délibération en date du 13 juin 2018, le Conseil Communautaire a décidé l'acquisition de deux bâtiments actuellement loués à des entreprises dans la zone d'activité économique de la commune de Saint Denis d'Orques, relevant de la compétence communautaire.

L'article L5211-5 II du CGCT précise que les communes sont invitées à délibérer sur cette acquisition.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

Le transfert de propriété de deux bâtiments à usage professionnel sur la zone de Saint Denis d'Orques au profit de la communauté de communes.

2018-10-d9

Adhésion de LBN au syndicat de bassin entre Sarthe et Mayenne

Les préfetures de la Sarthe et de la Mayenne ont arrêté un projet de périmètre d'un syndicat de bassin dénommé syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe.

Ce syndicat regroupe les communautés de communes des Coëvrons pour une partie de son territoire, du pays de Meslay-Grez, de Sablé sur Sarthe pour une partie de son territoire, de Loué-Brûlon-Noyen pour une partie de son territoire et de la champagne conlinoise et du pays de Sillé pour une partie de son territoire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

L'adhésion de la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen au Syndicat de Bassin entre Sarthe et Mayenne.

2018-10-d10

Déclaration d'intention d'aliéner parcelles B763 et B761

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître LEPRINCE-VERON une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles suivantes :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
B 763	Place Saint Gilles	00ha 02a 10ca
B 761	Place Saint Gilles	00ha 00a 24ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé

2018-10-d11

Création d'un numéro de voirie pour la nouvelle Salle Communale

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le n°8 rue Eugène Chauvelier à la parcelle B778 sur laquelle la nouvelle salle communale est en cours de construction.

2018-10-d12

Devis ENEDIS raccordement nouvelle salle communale

Monsieur le Maire présente le devis d'ENEDIS d'un montant de 1293.12 € TTC pour le raccordement électrique de la nouvelle salle communale.

Le Conseil Municipal valide ce devis et décide d'imputer la somme en investissement au compte 2313-31.

2018-10-d13

Devis Orange Résoline raccordement nouvelle salle communale

Monsieur le Maire présente le devis d'Orange Résoline d'un montant de 912 € TTC pour le raccordement au réseau téléphonique de la nouvelle salle communale.

Le Conseil Municipal valide ce devis et décide d'imputer la somme en investissement au compte 2313-31.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30

Vu pour affichage

Le Maire